

# FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Au conseil d'administration de la fondation des petits frères des Pauvres,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation des petits frères des Pauvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

# **COMPTES ANNUELS 2020**

\*\*\*\*\*

**FONDATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES**  
19 CITE VOLTAIRE  
75011 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2020

SIREN : 342 548 807

# Comptes annuels de l'exercice 2020

## Sommaire

### Bilan

### Compte de Résultat

### Annexe

#### Note 1 Présentation de la Fondation

- 1.1 La Fondation des Petits Frères des Pauvres
- 1.2 Les fondations abritées
- 1.3 Faits caractéristiques de l'exercice
- 1.4 Evènements postérieurs à la clôture

#### Note 2 Règles et méthodes comptables

- 2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels
- 2.2 Immobilisations incorporelles
- 2.3 Immobilisations corporelles
- 2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement
- 2.5 Fonds propres
- 2.6 Fonds reportés
- 2.7 Fonds dédiés
- 2.8 Dons manuels
- 2.9 Impôts
- 2.10 Changements comptables

#### Note 3 Actif du bilan

- 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.2 Immobilisations financières
- 3.3 Tableaux de variation de l'actif immobilisé
- 3.4 Créances
- 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités
- 3.6 Charges constatées d'avance

#### Note 4 Passif du bilan

- 4.1 Fonds propres
- 4.2 Fonds reportés et dédiés
- 4.3 Dettes

Note 5 Compte de résultat

- 5.1 Ventes de prestations de service
- 5.2 Legs, donations et assurances-vie
- 5.3 Autres achats et charges externes
- 5.4 Honoraires du commissaire aux comptes
- 5.5 Aides financières
- 5.6 Impôts, taxes et versements assimilés
- 5.7 Salaires et traitements – Charges sociales
- 5.8 Rémunération des dirigeants
- 5.9 Résultat financier
- 5.10 Résultat exceptionnel
- 5.11 Provisions
- 5.12 Contributions volontaires en nature

Note 6 Engagements reçus et donnés

- 6.1 Engagements reçus
- 6.2 Engagements donnés

Note 7 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

- 7.1 Modalités d'établissement du CROD
- 7.2 Règles d'établissement du premier CROD de la Fondation
- 7.3 Produits par origine
- 7.4 Charges par destination

Note 8 Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

- 8.1 Ressources par origine
- 8.2 Emplois par destination
- 8.3 Variation des fonds dédiés et résultat de la générosité du public
- 8.4 Ressources reportées liées à la générosité du public
- 8.5 Contributions volontaires en nature

## BILAN ACTIF

	31/12/2020 <i>selon nouveau référentiel ANC 2018-06</i>			31/12/2019 <i>selon CRC 99-01</i>
	Brut	Amort. Dépréciat.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	794 245	350 707	443 538	15 302
Autres immobilisations incorporelles				458 245
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	2 122 741	46 133	2 076 608	2 071 092
Constructions	102 304 508	22 713 334	79 591 174	80 247 499
Installations techniques, matériel et outillage industriels	119 581	104 885	14 696	22 725
Autres immobilisations corporelles				8 214
Immobilisations corporelles en cours	2 357 593		2 357 593	
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	1 017 864		1 017 864	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées	12 448 793		12 448 793	
Participations				10 200 278
Créances rattachées à des participations				2 248 500
Autres titres immobilisés	40 831 956	1 097 101	39 734 855	
Autres	60 726		60 726	15 689 329
<b>Immobilisations en cours</b>				
Constructions en cours				2 447 965
Autres immobilisations en cours				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>162 058 007</b>	<b>24 312 160</b>	<b>137 745 847</b>	<b>113 409 149</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				17 619
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	660 574	120 063	540 511	
Créances reçues par legs ou donations	1 401 636		1 401 636	
Autres	704 150		704 150	
Autres créances				1 157 412
Valeurs mobilières de placement	1 351 033	435	1 350 598	11 006 411
Disponibilités	25 888 758		25 888 758	34 987 925
Charges constatées d'avance	144 814		144 814	244 270
<b>TOTAL (II)</b>	<b>30 150 965</b>	<b>120 498</b>	<b>30 030 467</b>	<b>47 413 637</b>
<b>TOTAL GENERAL (I à II)</b>	<b>192 208 972</b>	<b>24 432 658</b>	<b>167 776 314</b>	<b>160 822 786</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs et donations nets à réaliser :				
- acceptés				3 708 443
- non encore acceptés				100 000

## BILAN PASSIF (avant affectation du Résultat)

	31/12/2020 <i>selon nouveau référentiel ANC 2018-06</i>	31/12/2019 <i>selon CRC 99-01</i>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres de la Fondation des Petits Frères des Pauvres (abritante)</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	10 000 000	
Fonds propres complémentaires	14 283 555	
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable		24 283 555
Apports sans droit de reprise		
Réserves		22 103 704
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	13 922 262	
Autres	10 200 000	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		1 446
Report à nouveau	1 199 743	556 931
Excédent ou déficit de l'exercice	5 409 823	2 655 564
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>55 015 383</b>	<b>49 601 200</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	230	
Provisions règlementées		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE</b>	<b>55 015 613</b>	<b>49 601 200</b>
<b>Fonds propres des Fondations abritées</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	50 650 107	
Fonds propres complémentaires	14 980 516	
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable		50 650 107
Dotation consommable		244 357
Apports sans droit de reprise		14 980 516
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	20 282 190	
Autres		
Réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobilisés		17 938 375
Report à nouveau		-436 255
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 021 804	2 780 070
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>84 891 009</b>	<b>86 157 170</b>
Fonds propres consommables	276 000	
Subventions d'investissement	2 231 952	
Provisions règlementées		
<b>Autres fonds propres</b>		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		2 569 662
Droits des propriétaires (Commodat)		50 000
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES</b>	<b>87 398 961</b>	<b>88 776 832</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>142 414 574</b>	<b>138 378 032</b>

## BILAN PASSIF (avant affectation du Résultat) - Suite

	31/12/2020 <i>selon nouveau référentiel ANC 2018-06</i>	31/12/2019 <i>selon CRC 99-01</i>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>142 414 574</b>	<b>138 378 032</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 388 986	
Fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés aux fondations abritées	19 665 555	607 052 18 617 626
<b>TOTAL (II)</b>	<b>22 054 541</b>	<b>19 224 678</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	536 036	
Emprunts et dettes financières diverses (1)	597 189	
Dépôts et cautionnements reçus		215 529
Emprunts et autres dettes financières (1)		962 124
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	592 154	
Dettes des legs ou donations	411 179	
Dettes fiscales et sociales	239 298	
Autres dettes	920 338	2 024 761
Produits constatés d'avance	11 005	17 662
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>3 307 199</b>	<b>3 220 076</b>
<b>TOTAL GENERAL (I à IV)</b>	<b>167 776 314</b>	<b>160 822 786</b>
(1) dont soldes créditeurs de banque et frais bancaires à payer	22 275	3 245
(1) Dont échéances à moins d'un an	65 893	66 110
(1) Dont échéances à plus d'un an	1 045 057	892 769

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2020 <i>selon nouveau référentiel ANC 2018-06</i>	31/12/2019 <i>selon CRC 99-01</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 702	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	4 682 699	
Revenus des immeubles		4 417 573
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 000	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	364 472	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 556 014	
Legs, donations et assurances-vie	6 026 633	
Contributions financières		
Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat		213 495
Dons		3 200 351
Produits de réalisation de legs et donations		12 012 151
Versements des fondateurs		172 700
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 491	7 413
Utilisation des fonds dédiés	453 263	
Autres produits divers de gestion courante		66 341
Autres produits	4	
Quote-Part de dotations consommables virées au compte de résultat		187 200
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>15 105 278</b>	<b>20 277 224</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Subventions accordées		3 797 935
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles		1 402 073
Autres achats et charges externes	2 655 074	1 273 116
Aides financières	3 072 263	
Impôts, taxes et versements assimilés	509 582	
Impôts et taxes		444 117
Salaires et traitements	708 755	
Charges sociales	398 182	
Charges de personnel		1 347 709
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 095 004	1 817 478
Dotations aux provisions	26 402	25 358
Reports en fonds dédiés	939 617	
Autres charges	10 093	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>10 414 971</b>	<b>10 107 786</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>4 690 307</b>	<b>10 169 438</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2020 <i>selon nouveau référentiel ANC 2018-06</i>	31/12/2019 <i>selon CRC 99-01</i>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	384 306	
Autres intérêts et produits assimilés	44 041	
Intérêts et produits assimilés		371 313
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8	665 909
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		32 878
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>428 355</b>	<b>1 070 100</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	937 477	4 521
Intérêts et charges assimilées	1 778	3 071
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>939 255</b>	<b>7 592</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-510 900</b>	<b>1 062 508</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)</b>	<b>4 179 407</b>	<b>11 231 946</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	36 789	41 458
Sur opérations en capital	217 846	
Produits bruts sur cession d'actifs		1 000 800
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>254 635</b>	<b>1 042 258</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 539	2 517
Sur opérations en capital		
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		369 827
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	44 483	21 463
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>46 022</b>	<b>393 807</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>208 613</b>	<b>648 451</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>15 788 268</b>	<b>22 389 582</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)</b>	<b>11 400 249</b>	<b>10 509 185</b>
<b>5 - SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>4 388 019</b>	<b>11 880 397</b>
Report de ressources issues de la générosité du public non utilisées des exercices antérieurs		+801 167
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées		+93 294
Engagements à réaliser sur ressources affectées issues de la générosité du public		-150 286
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées		-7 188 938
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>4 388 019</b>	<b>5 435 634</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	5 832	
Bénévolat	263 549	
<b>TOTAL</b>	<b>269 381</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	5 832	
Personnel bénévole	263 549	
<b>TOTAL</b>	<b>269 381</b>	

## **Note 1 – Présentation de la Fondation**

### **1.1 La Fondation des Petits Frères des Pauvres**

1.1.1 Une première fondation, précédemment dénommée « Bersabée (Fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les Petits Frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agissait soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la Fondation, comme son fondateur, l'association Petits Frères des Pauvres, a étendu son action depuis 1985.

1.1.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée », lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des Petits Frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement créée, dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer ainsi la continuité de l'action entreprise dans ce domaine depuis la création en 1977.

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a pour but de faciliter et d'améliorer durablement les conditions de vie des personnes n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, principalement des personnes âgées et notamment en matière de logement, soit directement soit indirectement, en permettant la réalisation de ces actions par d'autres organismes.

1.1.3 La dotation de la Fondation abritante, d'un montant de 24 283 555 €, est employée suivant ses statuts en placements immobiliers ou financiers.

1.1.4 Le périmètre de ces comptes annuels inclut la Fondation elle-même et l'ensemble de ses fondations abritées.

### **1.2 Les fondations abritées**

Chacune des fondations individualisées, constituées sous l'égide de la Fondation des Petits Frères des Pauvres, donne lieu à une individualisation de ses contributions aux comptes de bilan et de résultat globaux de la Fondation. Les comptes de chaque fondation individualisée sont présentés spécifiquement à son Comité de Gestion, quand il y en a un, soit dans toutes les fondations abritées à l'exception du Fonds Andrée Morillon (1.2.6), de la Fondation La Maison de Gardanne (1.2.11) et de la Fondation Cayrou de Sigals (1.2.12). Celui-ci, composé de représentants des fondateurs et au moins, d'un représentant de la Fondation des Petits Frères des Pauvres, définit les actions de la fondation individualisée et décide des budgets sous le contrôle et avec l'aide de la Fondation abritante.

### 1.2.1 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'habitat et l'hébergement.

A cet effet, la Fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association Petits Frères des Pauvres ou d'autres partenaires.

Les fonds propres de cette fondation sous égide, d'un montant de 70 120 625 € (dont 33 030 000€ de dotation pérenne), sont employés en trois grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité (pour 52 millions d'euros), se décomposant en 2 sous-catégories : les logements individuels et les résidences sociales ;
- de l'Habitat Social Mixte (H.S.M.), c'est-à-dire des immeubles où sont logées pour partie des personnes démunies et âgées et partie des personnes moins démunies, âgées ou jeunes, des colocations intergénérationnelles, des pensions de famille, des logements diffus et des locaux d'accueil de l'association fondatrice (pour 12 millions d'euros).
- de l'Immobilier à Usage Social (I.U.S.), c'est-à-dire des immeubles loués à des associations ou fondations qui y conduisent une action sociale (pour 6 millions d'euros).

### 1.2.2 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

A cet effet, la Fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire, au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, elle peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation pérenne de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 €, est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition, via un bail à construction, de l'association Petits Frères des Pauvres qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation, de familles et de groupes de jeunes ;
- un portefeuille de placements financiers et immobiliers, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d'entretien du domaine.

### 1.2.3 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l'initiative d'une famille.

Elle a pour objet de « soutenir des Œuvres et organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- o social : Aide aux personnes handicapées et en fin de vie, lutte contre l'exclusion et aide au logement social ;

- médical : Aide à la recherche médicale et soins palliatifs ;
- éducatif : Encourager la formation professionnelle par l'attribution de bourses et prêts d'études. »

C'est une fondation de flux qui finance ses actions à l'aide de versements des fondateurs, et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.4 La « Fondation Utb » a été créée le 17 septembre 2007 à l'initiative d'une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).

Elle a pour objet :

- de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées ;
- de mener en son nom propre des actions à destination des personnes touchées jeunes par la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, visant à offrir un soutien et des moments de répit aux malades et à leurs aidants.

C'est une fondation de flux qui bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part de l'entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.5 La « Fondation Louise Roulin » a été créée le 11 octobre 2010 avec une dotation consommable sur 10 ans. Elle vient poursuivre l'œuvre de l'association de bienfaisance « Clair Regard », elle-même créée dans les années cinquante par des femmes catholiques engagées dans des actions sociales en France et à l'étranger.

Elle a pour objet de soutenir l'entraide des personnes isolées de plus de cinquante ans et l'aide en leur faveur, que ce soit par des aides directes ou en subventionnant des actions conduites par des tiers qui concourent à cet objectif, en France ou à l'étranger.

L'exercice 2020 est le dernier exercice de cette fondation qui a consommé comme convenu sa dotation sur 10 ans.

1.2.6 Le « Fonds Andrée Morillon » a été créé le 17 décembre 2014 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Ce fonds a pour mission de soutenir des actions visant à apporter un soutien à des personnes âgées n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, prioritairement aux familles des personnes victimes d'un accident médical par refus d'assistance, ainsi qu'à des personnes malades ou en fin de vie, et/ou des personnes hospitalisées.

Cette fondation de flux tire ses ressources d'apports du fondateur.

1.2.7 La « Fondation JALMALV Paris Ile-de-France » a été créée le 8 avril 2015 par l'association « JALMALV Paris Ile-de-France » (Jusqu'À La Mort Accompaner La Vie).

Elle a pour objet de venir en aide aux personnes qui sont touchées par la souffrance, la maladie et le deuil.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.8 La « Fondation Abuela » a été créée le 12 mai 2017 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Son objet est de financer des actions qui permettent et favorisent la réciprocité des liens entre les personnes âgées isolées et leur environnement.

Cette fondation à dotation consommable tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.

1.2.9 La « Fondation Emile Lamy » a été créée le 14 juin 2017 par l'association « les Petits Frères des Pauvres » grâce à un legs dédié.

Cette fondation testamentaire dispose d'une dotation pérenne de 15 880 351 € dont les revenus servent à aider les personnes âgées isolées accompagnées par l'association les Petits Frères des Pauvres en région parisienne.

1.2.10 La « Fondation LiLa Lanier » a été créée le 12 juillet 2017 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Elle a pour objet d'apporter du soutien aux publics vieillissants en difficulté du fait d'un handicap ou d'une situation de précarité.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.

1.2.11 La « Fondation La Maison de Gardanne » a été créée le 9 mai 2018 par l'association « La Maison ».

Elle a pour mission de soutenir les personnes en fin de vie ainsi que leurs proches et de promouvoir la connaissance et la pratique des soins palliatifs auprès d'un large public, en particulier en finançant des actions et des études en faveur de ces personnes.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.2.12 La « Fondation Cayrou de Sigals » a été créée le 4 décembre 2020 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Elle a pour mission de soutenir de manière directe ou indirecte toute action en faveur des personnes âgées isolées ou des personnes en précarité, dans les régions de Langogne (Lozère), Marseille et Paris principalement (voire à l'étranger). Elle privilégie les axes suivants : projets culturels, sensibilisation aux technologies modernes (informatique, ...), etc.

Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.

### **1.3 Faits caractéristiques de l'exercice**

Les événements significatifs de l'exercice 2020 sont les suivants :

- La Fondation des Petits Frères des Pauvres a accueilli sa 12ème fondation sous égide, la Fondation Cayrou de Sigals.
- 2020 est la dernière année d'exercice de la Fondation abritée Louise Roulin créée pour 10 ans en 2010.
- Un fort ralentissement des activités de la Fondation et de la réalisation de ses programmes causé par la crise sanitaire. Cependant, les réunions de travail et les instances ont pu se tenir grâce à la visioconférence.

- La Fondation a mis en place un fonds d'urgence Covid-19 pour venir en aide aux établissements d'accueil de personnes âgées et de personnes en précarité : 55 soutiens ont été alloués pour un montant total de 681 674 €.
- La part des disponibilités et des valeurs mobilières de placement qui avait leur contrepartie en fonds propres de la fondation abritante a été reclassée en titres immobilisés.

#### **1.4 Evénements postérieurs à la clôture**

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture à signaler.

### **Note 2 - Règles et méthodes comptables**

#### **2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels**

. Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 sont établis par référence aux règlements :

- ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 ;
- ANC N° 2018-06 du 5/12/18 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 du 4/12/20

. L'application de la réglementation comptable mise en place par le règlement 2018-06 aux opérations en cours n'a pas modifié les comptes des exercices antérieurs. Ainsi les comptes annuels du dernier exercice clos avant le changement de réglementation comptable ne sont pas affectés par celui-ci. Pour mémoire, les comptes 2019 étaient établis par référence au règlement CRC n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le CRC n° 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotations.

. Changements comptables : l'entité est dorénavant soumise à l'application du règlement CNC N° 2018-06. L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux postes des exercices antérieurs impactés par cette nouvelle réglementation appliquée de manière rétrospective sont les suivants :

- Report à nouveau de la Fondation abritante : il a été augmenté de 5 806 € en début d'exercice, somme correspondant au solde créditeur des comptes d'attente sur legs et donations au 31/12/2019 (présenté alors en produits constatés d'avance).
- Dotations consommables : elle a été augmentée de 165 600 € en début d'exercice par l'annulation des reprises en compte de résultat des exercices

précédents qui n'auraient pas eu lieu selon la nouvelle réglementation, en contrepartie des fonds dédiés aux fondations abritées.

- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables : diminution au 01/01/2020 de 121 080 € en contrepartie des fonds dédiés dont :
  - ✓ 93 138 € correspondant au total des quotes-parts de subventions de 264 205 € qui auraient dues être reprises en comptes de résultat de 2011 à 2019 selon la nouvelle réglementation et qui ne l'avaient pas été.
  - ✓ 27 942 € pour solder les deux soutiens financiers de 46 656 € (déjà repris en compte de résultat pour 18 714 €) reçus en 2015 d'organismes privés qui selon la nouvelle réglementation ne sont pas des subventions, terme désormais réservé aux financements publics.
- Droits des propriétaires (Commodat) : les 50 000 € figurant au passif du bilan 2019 et leur contrepartie en constructions sont sortis du bilan. Désormais, le commodat est enregistré en contributions volontaires en nature pour sa valeur locative de marché.
- Fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés : augmentation au 01/01/2020 de 27 942 € en contrepartie de la diminution des subventions d'investissement (Cf. ci-dessus).
- Fonds dédiés aux fondations abritées : diminution au 01/01/2020 de 73 420 € dont :
  - ✓ diminution de 958 € soldant les comptes d'attente sur legs et donations affectés aux fondations abritées au 31/12/2019
  - ✓ diminution de 165 600 € en contrepartie de l'augmentation de la dotation consommable (Cf. ci-dessus).
  - ✓ augmentation de 93 138 € en contrepartie de la diminution des subventions d'investissement (Cf. ci-dessus).
- Engagements reçus – Legs et donations nets à réaliser : au 01/01/2020, les engagements reçus sur les legs et donations au 31/12/2019 d'un montant total de 4 206 144 € ont été comptabilisés au bilan en actif (« biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés » ou en « créances reçues par legs ou donations ») et au passif au compte des « fonds reportés liés aux legs ou donations ».

. Les comptes annuels sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et un Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER).

. Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

. La Fondation n'est pas assujettie aux obligations de publication de certains documents, notamment prévisionnels, établies par la loi du 1er mars 1984 et codifié

à l'article L 612-2 du code du commerce, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

## 2.2 Immobilisations incorporelles

. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition s'il est d'au moins 3 000 € (sinon, charge de l'exercice).

. Elles sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- logiciels : 5 ans ;
- droits réservataires sur des lits ou logements acquis par la Fondation Bersabée à destination des personnes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres : 30 ans ou 40 ans (selon durée précisée dans la convention).

## 2.3 Immobilisations corporelles

. Conformément aux règlements CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- plus les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Seules les entrées avec un coût d'acquisition d'au moins 3 000 € sont immobilisées. Sinon, elles sont constatées en charges de l'exercice.

### . Actifs immobiliers

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la Fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes et durées d'amortissement suivants ont été arrêtés :

- terrains :
  - ✓ valeur des terrains : non amortissable
  - ✓ reboisement des forêts : 10 ans
- constructions : elles se décomposent comme suit :
  - ✓ frais sur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition de biens immobiliers) : 5 ans ;
  - ✓ structure des logements individuels : non amortissable (aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater globalement, compte tenu de l'objectif de détention à long terme) ;
  - ✓ structure des résidences sociales :

- partie correspondant au terrain ou l'emprise foncière : non amortissable,
- partie correspondant aux « murs » acquis complétés des travaux de démolition éventuels et des travaux de gros-œuvre ultérieurs (à défaut d'estimation spécifique et précise, estimée à 50% de l'ensemble de la structure) : 50 ans ;
- ✓ ascenseur : 20 ans
- ✓ chauffage collectif : 10 ans
- ✓ toiture / étanchéité : 20 ans
- ✓ ravalement / menuiseries extérieures : 20 ans
- ✓ autres travaux dans les parties communes : 10 ou 20 ans
- ✓ rénovation individuelle (réfection intérieure de logements individuels ou locaux) : 10 ans

Ces amortissements suivent le mode linéaire.

#### . Installations techniques, matériel et outillage industriels

Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées des biens, à savoir :

- ✓ agencements et mobilier de bureau : 10 ans
- ✓ agencements du parc du domaine entretenu par la Fondation Othenin-Girard : 5 ou 10 ans.

#### . Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Cette rubrique, créée par la nouvelle réglementation comptable, comprend les biens meubles et immeubles reçus par legs ou donations acceptés par la Fondation, en attente d'être cédés. Jusqu'en 2019, ils étaient inscrits en engagements reçus au bas de l'actif du bilan.

Leur montant brut inscrit au bilan correspondant à la valorisation figurant dans l'acte notarié (déclaration de succession ou acte de donation).

#### . Provisions

Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si la valeur probable de réalisation d'un bien se révélait être inférieure à sa valeur nette comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

## **2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement**

Les immobilisations financières et valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition à laquelle on ajoute les éventuels intérêts courus à la date de clôture. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de négociation à la date d'arrêt des comptes

devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO (First in first out).

#### . Participations et créances rattachées

Cette rubrique se constitue des investissements à long terme dans des titres d'autres entités.

#### . Autres titres immobilisés

Ils se constituent de placements à moyen et long terme des fonds propres de la Fondation abritante et de la Fondation abritée Emile Lamy.

## **2.5 Fonds propres**

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a été créée en 1977 avec le statut de fondation de patrimoine et à ce titre a bénéficié de dotations initiale et complémentaires dont les revenus lui permettent de réaliser ses missions sociales. De nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du 13 octobre 2003 ont ensuite autorisé la Fondation à recevoir :

- des fonds en vue de l'octroi d'aides au-delà des seules aides au logement initiales,
- des affectations irrévocables de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soient créées à cet effet des personnes morales nouvelles. Ces affectations peuvent être dénommées « fondation » ou « fondation sous égide ». Depuis l'année 2004, la Fondation des Petits Frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des Petits Frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Selon l'article 511-2 du règlement CNC 2018-06, les fonds propres de la fondation abritante et les fonds propres de la totalité des fondations abritées sont présentés séparément. Ils se composent de :

- . Fonds propres sans droit de reprise représentatifs d'actifs aliénables comprenant
  - les fonds propres statutaires constitués par les dotations pérennes initiales,
  - les fonds propres complémentaires constitués par la dotation pérenne complémentaire de la Fondation abritante et par des apports sans droit de reprise d'actifs immobiliers à la Fondation abritée Bersabée (valeur d'entrée des immobilisations reçues à titre gratuit conservées en nature depuis 2003).
- . Réserves :
  - de la Fondation abritante :

- ✓ les réserves pour le projet de l'entité permettent le financement des futures actions de la Fondation,
  - ✓ les autres réserves de 10,2 millions d'euros ne sont pas disponibles ; elles sont utilisées au financement des parts de la SCI Cité Armand Marquiset (Cf. note 3.2.1).
- des fondations abritées se limitent à des réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobiliers de la Fondation Bersabée.
- . Reports à nouveau : soldes nets cumulés des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs.
- . Fonds propres consommables apportés par un fondateur à sa fondation abritée à dotation consommable.
- . Subventions d'investissement conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

## 2.6 Fonds reportés

Cette rubrique, créée par la nouvelle réglementation comptable, correspond au montant total des legs et donations acceptés par la Fondation en attente de réalisation.

## 2.7 Fonds dédiés

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la Fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Un fonds dédié peut également répondre à la demande spécifique d'un donateur ou d'un testateur. Dans ces cas précis, la fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

A la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif du bilan en compte de « fonds dédiés sur ressources affectées » avec pour contrepartie une inscription en charges de « Reports en fonds dédiés ». Lors de leur utilisation, le compte de produit « Utilisation des fonds dédiés » est comptabilisé pour solder les fonds dédiés. Les fonds dédiés sur ressources affectées s'élèvent à 559 774 € au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à une fondation abritée suit les mêmes règles de présentation et de gestion en fonds dédiés que ceux collectés dans le cadre d'opérations spécifiques de collecte de fonds auprès du public. Cette disposition a un impact important dans les comptes de la

Fondation puisque ces fonds dédiés aux fondations abritées représentent 19 105 780 € au 31 décembre 2020.

## 2.8 Dons manuels

Les dons constatés sur l'exercice sont ceux effectivement encaissés sur la période.

## 2.9 Impôts

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation des Petits Frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à l'impôt spécifique sur ses revenus ou plus-values de cessions foncières ou financières. Sauf exception, la Fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers.

## **Note 3 – Actif du bilan**

### **3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

La ligne « Constructions » figurant à l'actif du bilan correspond à des biens immobiliers qui se répartissent en trois catégories :

✓ Le Fonds social de Logement (F.S.L.) correspondant à l'objet même de la Fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (Cf. note 1.2.1).

Au 31 décembre 2020, le F.S.L. comportait 639 logements répartis de la façon suivante :

- 471 logements indépendants (dont 43 inclus dans trois immeubles d'habitat social mixte),
- 168 logements regroupés dans diverses résidences sociales (dont 10 inclus dans l'immeuble d'habitat social mixte de Marseille).

✓ L'Immobilier à Usage Social (I.U.S.) comprend 9 locaux ou immeubles abritant les activités sociales d'associations ou de fondations ainsi que le domaine de Mont Evray.

✓ L'immobilier de rapport destiné à produire des revenus nécessaires à l'activité de la Fondation ; au 31 décembre 2020, il se compose de :

- 3 immeubles comprenant 40 logements, 9 locaux commerciaux et 3 autres locaux ;
- 24 logements, 2 locaux commerciaux et un plateau de bureaux en copropriété ;
- deux niveaux de sous-sol comportant une trentaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19<sup>e</sup> ;
- une maison et des terres en Seine-Maritime (30 hectares d'herbages ou labours et 122 hectares de bois et forêts) reçues en donation en 2002 ;
- 52 boxes reçus en donation en 2017.

## 3.2 Immobilisations financières

### 3.2.1 Participations et créances rattachées

D'un montant brut de 12 448 793 € au 31/12/2020, elles sont constituées principalement de :

- ✓ participations dans la SCI Cité Armand Marquiset : 10 200 000 € (prime d'émission incluse). Il s'agit d'une société civile immobilière au capital de dix millions d'euros créée mi 2016 entre la Fondation (51 %) et l'Association les Petits Frères des Pauvres (49 %) afin d'acquérir et de réaménager un immeuble 19, Cité Voltaire à Paris. Cet immeuble est devenu en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 le siège national de l'ensemble Petits Frères des Pauvres mais aussi un lieu d'accueil et d'animation national destiné à accueillir des personnes accompagnées, les différents acteurs du réseau ainsi que les partenaires. Le programme de travaux d'aménagement et de mise aux normes a été financé notamment par emprunt bancaire souscrit par la SCI dont la Fondation est caution solidaire avec l'Association à hauteur de 6,5 millions d'euros chacune.
- ✓ créances rattachées à des participations de 2 248 500 € : apports en compte courant à la SCI Cité Armand Marquiset (2 218 500 €) et à l'association du Champ Marie (30 000 €).

### 3.2.2 Autres titres immobilisés

Variation des valeurs brutes et valorisation au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation au 31.12.20
	31.12.19	Reclasse- ment	Entrées 2020	Sorties 2020	
<b>Contrepartie des fonds propres de la Fondation abritante</b>					
- Contrats de capitalisation		1 250,5	16,2		1 266,7
- Obligations / TSR		434,2			434,2
- Fonds de titrisation de prêts		3 306,6			3 306,6
- Actions / ETF / OPCVM		4 827,9	2 042,0		6 869,9
- Comptes sur livret	7 648,0	11 276,8	1 766,2		20 691,0
<b>Sous-total</b>	<b>7 648,0</b>	<b>21 096,0</b>	<b>3 824,4</b>	<b>0,0</b>	<b>32 568,4</b>
<b>Contrepartie des fonds propres de la Fondation abritée Emile Lamy</b>					
- Actions	2 988,9				2 988,9
- Fonds de titrisation de prêts	3 153,5		275,0	-153,7	3 274,8
- Parts de SCPI	1 999,9				1 999,9
<b>Sous-total</b>	<b>8 142,3</b>	<b>0,0</b>	<b>275,0</b>	<b>-153,7</b>	<b>8 263,6</b>
<b>Total</b>	<b>15 790,3</b>	<b>21 096,0</b>	<b>4 099,4</b>	<b>-153,7</b>	<b>40 832,0</b>

Reclassement : ces 21 096 k€ étaient classés en valeurs mobilières de placement au 31/12/2019. S'agissant de placements de fonds propres de la fondation abritante, ils sont reclassés en titres immobilisés.

### 3.3 Tableaux de variation de l'actif immobilisé

VALEURS BRUTES	31.12.2019	Reclassements liés à la nouvelle réglementation	Reclassements internes	Entrées	Sorties	31.12.2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
- Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires						
Logiciels	168 245	0	0	0	0	<b>168 245</b>
Droits réservataires sur lits	626 000	0	0	0	0	<b>626 000</b>
- Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Sous-total</b>	<b>794 245</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>794 245</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
- Terrains						
Immobilier social	1 775 156	0	0	0	0	<b>1 775 156</b>
Immobilier de rapport	320 600	26 985	0	0	0	<b>347 585</b>
- Constructions						
Fonds Social de Logement diffus	45 792 721	0	-2 610 216	568 405	154 561	<b>43 596 349</b>
Fonds Social de Logement résidences soc	21 573 968	0	660 315	271 799	21 439	<b>22 484 643</b>
Habitat Social Mixte	9 274 699	0	3 154 000	0	0	<b>12 428 699</b>
Immobilier à Usage Social	7 380 116	0	-1 204 099	334 066	32 527	<b>6 477 556</b>
Immobilier de rapport	15 988 757	0	1 034 300	322 808	28 604	<b>17 317 261</b>
Bureaux	1 034 300	0	-1 034 300	0	0	<b>0</b>
- Installations, matériel et outillage industriels	119 581	0	0	0	0	<b>119 581</b>
- Autres immobilisations corporelles	26 985	-26 985	0	0	0	<b>0</b>
- Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Fonds Social de Logement diffus	0	34 456	-32 566	172 569	0	<b>174 459</b>
Fonds Social de Logement résidences soc	0	220 814	-115 546	68 103	0	<b>173 371</b>
Habitat Social Mixte	0	483 293	-44 713	147 195	0	<b>585 775</b>
Immobilier à Usage Social	0	1 629 707	-268 128	6 900	0	<b>1 368 479</b>
Immobilier de rapport	0	79 695	-79 695	55 509	0	<b>55 509</b>
<b>Sous-total</b>	<b>103 286 883</b>	<b>2 447 965</b>	<b>-540 648</b>	<b>1 947 354</b>	<b>237 131</b>	<b>106 904 423</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>0</b>	<b>1 708 556</b>	<b>0</b>	<b>183 889</b>	<b>874 581</b>	<b>1 017 864</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
- Participations et créances rattachées	0	12 448 778	15	0	0	<b>12 448 793</b>
- Participations	10 200 278	-10 200 278	0	0	0	<b>0</b>
- Créances rattachées à des participations	2 248 500	-2 248 500	0	0	0	<b>0</b>
- Autres titres immobilisés	0	15 790 280	22 862 191	2 333 211	153 726	<b>40 831 956</b>
- Autres	15 849 388	-15 790 280	0	1 618	0	<b>60 726</b>
<b>Sous-total</b>	<b>28 298 166</b>	<b>0</b>	<b>22 862 206</b>	<b>2 334 829</b>	<b>153 726</b>	<b>53 341 475</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>						
- Constructions en cours						
Fonds Social de Logement diffus	34 456	-34 456	0	0	0	<b>0</b>
Fonds Social de Logement résidences soc	220 814	-220 814	0	0	0	<b>0</b>
Habitat Social Mixte	483 293	-483 293	0	0	0	<b>0</b>
Immobilier à Usage Social	1 629 707	-1 629 707	0	0	0	<b>0</b>
Immobilier de rapport	79 695	-79 695	0	0	0	<b>0</b>
- Autres immobilisations en cours	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Sous-total</b>	<b>2 447 965</b>	<b>-2 447 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>134 827 259</b>	<b>1 708 556</b>	<b>22 321 558</b>	<b>4 466 072</b>	<b>1 265 438</b>	<b>162 058 007</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	31.12.2019	Reclassements liés à la nouvelle réglementation	Reclassements internes	Entrées	Sorties	31.12.2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
- Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires						
Logiciels	152 943	-	-	4 976	-	<b>157 919</b>
Droits réservataires sur lits	167 755	-	-	25 033	-	<b>192 788</b>
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>320 698</b>	-	-	<b>30 009</b>	-	<b>350 707</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
- Terrains						
Immobilier social	24 664	-	-	-	-	<b>24 664</b>
Immobilier de rapport	-	18 771	-	2 698	-	<b>2 698</b>
- Constructions						
Fonds Social de Logement diffus	7 960 828	-	-	535 736	89 788	<b>8 406 776</b>
Fonds Social de Logement résidences sociale	6 867 960	-	-	616 108	19 823	<b>7 464 245</b>
Habitat Social Mixte	807 150	-	-	512 540	-	<b>1 319 690</b>
Immobilier à Usage Social	1 234 488	-	-	140 863	7 753	<b>1 367 598</b>
Immobilier de rapport	3 911 562	-	15 075	249 019	20 632	<b>4 155 024</b>
Bureaux	15 075	-	- 15 075	-	-	-
- Installations, matériel et outillage industriels	96 855	-	-	8 031	-	<b>104 886</b>
- Autres immobilisations corporelles	18 771	- 18 771	-	-	-	<b>18 771</b>
- Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Fonds Social de Logement diffus	-	-	-	-	-	-
Fonds Social de Logement résidences sociale	-	-	-	-	-	-
Habitat Social Mixte	-	-	-	-	-	-
Immobilier à Usage Social	-	-	-	-	-	-
Immobilier de rapport	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>20 937 353</b>	-	-	<b>2 064 995</b>	<b>137 996</b>	<b>22 864 352</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
- Participations et créances rattachées	-	-	-	-	-	-
- Participations	-	-	-	-	-	-
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
- Autres titres immobilisés	-	160 059	-	937 042	-	<b>937 042</b>
- Autres immobilisations financières	160 059	- 160 059	-	-	-	<b>160 059</b>
<b>Sous-total</b>	<b>160 059</b>	-	-	<b>937 042</b>	-	<b>1 097 101</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>						
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>21 418 110</b>	-	-	<b>3 032 046</b>	<b>137 996</b>	<b>24 312 160</b>

VALEURS NETTES	31.12.2019	Reclassements liés à la nouvelle réglementation	Reclassements internes	Entrées *	Sorties	31.12.2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
- Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires						
Logiciels	15 302	-	-	- 4 976	-	<b>10 326</b>
Droits réservataires sur lits	458 245	-	-	- 25 033	-	<b>433 212</b>
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>473 547</b>	-	-	<b>- 30 009</b>	-	<b>443 538</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
- Terrains						
Immobilier social	1 750 492	-	-	-	-	<b>1 750 492</b>
Immobilier de rapport	320 600	8 214	-	- 2 698	-	<b>326 116</b>
- Constructions						
Fonds Social de Logement diffus	37 831 893	-	- 2 610 216	32 668	64 773	<b>35 189 572</b>
Fonds Social de Logement résidences sociale	14 706 008	-	660 315	- 344 309	1 616	<b>15 020 398</b>
Habitat Social Mixte	8 467 549	-	3 154 000	- 512 540	-	<b>11 109 009</b>
Immobilier à Usage Social	6 145 628	-	1 204 099	193 203	24 774	<b>5 109 958</b>
Immobilier de rapport	12 077 195	-	1 019 225	73 789	7 972	<b>13 162 237</b>
Bureaux	1 019 225	-	1 019 225	-	-	-
- Installations, matériel et outillage industriels	22 726	-	-	- 8 030	-	<b>14 696</b>
- Autres immobilisations corporelles	8 214	- 8 214	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Fonds Social de Logement diffus	-	34 456	- 32 566	172 569	-	<b>174 459</b>
Fonds Social de Logement résidences sociale	-	220 814	- 115 546	68 103	-	<b>173 371</b>
Habitat Social Mixte	-	483 293	- 44 713	147 195	-	<b>585 775</b>
Immobilier à Usage Social	-	1 629 707	- 268 128	6 900	-	<b>1 368 479</b>
Immobilier de rapport	-	79 695	- 79 695	55 509	-	<b>55 509</b>
<b>Sous-total</b>	<b>82 349 530</b>	<b>2 447 965</b>	<b>- 540 648</b>	<b>- 117 641</b>	<b>99 135</b>	<b>84 040 071</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	-	<b>1 708 556</b>	-	<b>183 889</b>	<b>874 581</b>	<b>1 017 864</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
- Participations et créances rattachées	-	12 448 778	15	-	-	<b>12 448 793</b>
- Participations	10 200 278	- 10 200 278	-	-	-	-
- Créances rattachées à des participations	2 248 500	- 2 248 500	-	-	-	-
- Autres titres immobilisés	-	15 630 221	22 862 191	1 396 169	153 726	<b>39 734 855</b>
- Autres immobilisations financières	15 689 329	- 15 630 221	-	1 618	-	<b>60 726</b>
<b>Sous-total</b>	<b>28 138 107</b>	-	<b>22 862 206</b>	<b>1 397 787</b>	<b>153 726</b>	<b>52 244 374</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>						
- Constructions en cours						
Fonds Social de Logement diffus	34 456	- 34 456	-	-	-	-
Fonds Social de Logement résidences sociale	220 814	- 220 814	-	-	-	-
Habitat Social Mixte	483 293	- 483 293	-	-	-	-
Immobilier à Usage Social	1 629 707	- 1 629 707	-	-	-	-
Immobilier de rapport	79 695	- 79 695	-	-	-	-
- Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 447 965</b>	<b>- 2 447 965</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>113 409 149</b>	<b>1 708 556</b>	<b>22 321 558</b>	<b>1 434 026</b>	<b>1 127 442</b>	<b>137 745 847</b>

\* Les entrées en valeurs nettes correspondent aux investissements déduits des dotations aux amortissements et provisions de l'exercice.

### 3.4 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée sur les créances douteuses.

Etat des échéances :

	Montant brut	dont	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances clients, usagers et comptes rattachés	660 574 €	660 574 €	
Créances reçues par legs ou donations	1 401 636 €	1 401 636 €	
Autres	704 150 €	692 607 €	11 543 €
<b>Total</b>	<b>2 766 360 €</b>	<b>2 754 817 €</b>	<b>11 543 €</b>

Fin 2019, il n'y avait pas de créances reçues par legs ou donations. Cette rubrique résulte de la nouvelle réglementation comptable applicable à compter de 2020.

### 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Variation des valeurs brutes et valorisation au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes					Valorisation au 31.12.20
	31.12.19	Reclassement	Entrées 2020	Sorties 2020	31.12.20	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>						
- Contrats de capitalisation	1 875,5	-1 250,5	8,1		633,1	633,1
- Obligations / TSR	735,1	-434,2			300,9	332,7
- Fonds de titrisation de prêts	3 306,6	-3 306,6	150,0		150,0	151,8
- Actions / ETF	5 088,9	-4 827,9	5,7		266,7	396,1
- Parts d'une coopérative	0,3				0,3	0,3
<b>Sous-total</b>	<b>11 006,4</b>	<b>-9 819,2</b>	<b>163,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1 351,0</b>	<b>1 514,0</b>
<b>Disponibilités</b>						
- Comptes sur livret	34 102,9	-11 276,8	1 234,2	-149,4	23 910,9	23 910,9
- Comptes courants	885,0		1 184,8	-91,9	1 977,9	1 977,9
<b>Sous-total</b>	<b>34 987,9</b>	<b>-11 276,8</b>	<b>2 419,0</b>	<b>-241,3</b>	<b>25 888,8</b>	<b>25 888,8</b>
<b>Total</b>	<b>45 994,3</b>	<b>-21 096,0</b>	<b>2 582,8</b>	<b>-241,3</b>	<b>27 239,8</b>	<b>27 402,8</b>

Reclassement : Cf. note 3.2.2.

### 3.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges concernant une période postérieure au 31/12/2020 dont les factures reçues datent de 2020 ou des exercices précédents. Elles seront annulées par le débit du compte de charges correspondant à la nature de la dépense sur la période concernée.

	31/12/2020	31/12/2019
Charges immobilières 1er trimestre N+1	124 670 €	131 617 €
Primes d'assurance au titre de l'exercice N+1	1 031 €	70 293 €
Primes d'assurance dommages ouvrage (reprises sur 10 ans)	17 452 €	21 351 €
Soutiens financiers accordés en N pour N+1	- €	15 000 €
Dépenses sur actif successoral nettes des recettes	- €	1 554 €
Divers	1 661 €	4 455 €
<b>Total</b>	<b>144 814 €</b>	<b>244 270 €</b>

## Note 4 - Passif du bilan

### 4.1 Fonds propres – tableaux de variation

VARIATION DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	EXPLICATION DE LA VARIATION (HORS AFFECTATION DU RESULTAT)
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	24 283 555 €							24 283 555 €	
Réserves	22 103 704 €	2 018 558 €	2 018 558 €					24 122 262 €	
Report à nouveau	556 931 €	637 006 €	- €	5 806 €	5 806 €			1 199 743 €	Retraitement des legs au 01/01/2020 (nouvelle réglementation comptable)
Excédent ou déficit de l'exercice	2 655 564 €	-2 655 564 €	- 2 018 558 €	5 409 823 €	5 387 024 €			5 409 823 €	Résultat de l'exercice 2020
Dotations consommables	- €							- €	
Subventions d'investissement	1 446 €					- 1 216 €	- €	230 €	Reprise au compte de résultat
<b>TOTAL</b>	<b>49 601 200 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>5 415 629 €</b>	<b>5 392 830 €</b>	<b>- 1 216 €</b>	<b>- €</b>	<b>55 015 613 €</b>	

VARIATION DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	EXPLICATION DE LA VARIATION (HORS AFFECTATION DU RESULTAT)
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	65 630 623 €							65 630 623 €	
Réserves	17 938 375 €	2 343 815 €						20 282 190 €	
Report à nouveau	- 436 255 €	436 255 €	- €					- €	
Excédent ou déficit de l'exercice	2 780 070 €	-2 780 070 €	- 3 398 085 €	- 1 021 804 €	242 856 €			- 1 021 804 €	Résultats déficitaires 2020 de deux fondations abritées
Dotations consommables	244 357 €			165 600 €	165 600 €	- 133 957 €	- €	276 000 €	Augmentation : reconstitution de la dotation consommable d'une fondation abritée (nouvelle réglementation comptable) Consommation : solde de la fondation abritée Louise Roulin
Subventions d'investissement	2 569 662 €					- 337 710 €	- €	2 231 952 €	- 216 630 € de reprise au compte de résultat - et 121 080 € reclassés en fonds dédiés selon la nouvelle réglementation comptable
Droits des propriétaires (Commodat)	50 000 €					- 50 000 €	- 50 000 €	- €	Sortie du commodat de l'actif du bilan selon la nouvelle réglementation comptable
<b>TOTAL</b>	<b>88 776 832 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 3 398 085 €</b>	<b>- 856 204 €</b>	<b>408 456 €</b>	<b>- 521 667 €</b>	<b>- 50 000 €</b>	<b>87 398 961 €</b>	

Sur ces 87 398 961 € de fonds propres des fondations abritées au 31 décembre 2020, 70 120 625 € concernent la Fondation abritée Bersabée.

## 4.2 Fonds reportés et dédiés

### 4.2.1 Fonds reportés

	31/12/2019	Retraitement 01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Fondation abritante	- €	3 635 901 €	379 450 €	- 2 077 353 €	1 937 998 €
Fondation abritée Bersabée	- €	72 542 €	- €	- €	72 542 €
Autre fondation abritée	- €	497 700 €	- €	- 119 254 €	378 446 €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>4 206 143 €</b>	<b>379 450 €</b>	<b>-2 196 607 €</b>	<b>2 388 986 €</b>

Le retraitement au 01/01/2020 correspond aux legs et donations acceptés au 31/12/2019.

L'augmentation représente les legs et donations acceptés en 2020 et non réalisés au 31/12/2020.

La diminution correspond aux réalisations 2020 de legs et donations acceptés au 31/12/2019.

### 4.2.2 Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés à des projets spécifiques :

	Fonds dédiés au 31/12/2019	Retraitement au 01/01/2020 lié à la nouvelle réglementation comptable	Utilisation en cours d'exercice 2020	Reports de fonds reçus en 2020	Fonds dédiés au 31/12/2020
Don affecté à achat logement social à Lyon	101 513 €				101 513 €
Dons affectés à la rénovation du château de Mont Evray	22 000 €		- 22 000 €		- €
Don affecté au projet du jardin rue des Héros à Marseille	150 000 €		- 58 554 €		91 446 €
Don affecté aux travaux de réaménagement A.M.Blaise	- €			10 000 €	10 000 €
Legs affecté à mission sociale sur Lyon	16 796 €				16 796 €
Legs affecté à travaux dans immeuble de log. social Paris	316 743 €				316 743 €
<b>Fonds dédiés issus de l'appel à la générosité publique</b>	<b>607 052 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 80 554 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>536 498 €</b>
Aides financières affectées à l'investissement colocation Alzheimer à Beauvais (2015)	- €	27 942 €	- 4 666 €		23 276 €
<b>Autres fonds privés</b>	<b>- €</b>	<b>27 942 €</b>	<b>- 4 666 €</b>	<b>- €</b>	<b>23 276 €</b>
<b>Fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés :</b>	<b>607 052 €</b>	<b>27 942 €</b>	<b>- 85 220 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>559 774 €</b>

## Tableau de suivi des fonds dédiés aux fondations abritées :

	Fonds dédiés au 31/12/2019	Retraitement au 01/01/2020 lié à la nouvelle réglementation comptable	Utilisation en cours d'exercice 2020	Reports de fonds reçus en 2020	Fonds dédiés au 31/12/2020
Fondation Bersabée	12 487 902 €	93 735 €		664 332 €	13 245 969 €
Fondation Othenin-Girard	241 254 €		- 20 408 €		220 846 €
Fondation Landrieu	503 308 €		- 173 629 €		329 679 €
Fondation UTB	33 838 €			4 689 €	38 527 €
Fondation Louise Roulin	11 668 €		- 11 170 €		498 €
Fonds Andrée Morillon	4 312 928 €	- 1 555 €		210 989 €	4 522 362 €
Fondation JALMALV Paris IDF	707 357 €		- 70 794 €		636 563 €
Fondation Emile Lamy	76 510 €		- 76 510 €		- €
Fondation Abuela	190 935 €	- 165 600 €	- 15 532 €		9 803 €
Fondation LiLa Lanier	1 714 €			15 205 €	16 919 €
Fonds La Maison de Gardanne	50 212 €			24 402 €	74 614 €
Fonds Cayrou de Sigals	- €			10 000 €	10 000 €
<b>Fonds dédiés aux fondations abritées :</b>	<b>18 617 626 €</b>	<b>- 73 420 €</b>	<b>- 368 043 €</b>	<b>929 617 €</b>	<b>19 105 780 €</b>

### 4.3 Dettes

#### 4.3.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/19	Capital remboursé en 2020	Capital restant dû au 31/12/20
Caisse des Dépôts	18/02/2013	767 360 €	550 400 €	37 928 €	512 472 €
Intérêts courus sur emprunt :					1 289 €
Total emprunt restant à rembourser					513 761 €
Solde débiteur de banque					19 500 €
Frais bancaires à payer					2 775 €
					<b>536 036 €</b>

L'emprunt à la Caisse des Dépôts a financé les travaux de réhabilitation de la résidence sociale Labadié. Il est garanti par le Département des Bouches-du-Rhône.

#### 4.3.2 Emprunts et dettes financières diverses

D'un montant total de 597 189 €, ils se composent de :

- dépôts de garantie des locataires : 217 055 €
- legs particulier perçu en 2017 de 500 000 € à verser sous forme d'une rente viagère capitalisée : 380 134 €

#### 4.3.3 Dettes des legs ou donations

Cette nouvelle ligne de dettes est créée par la nouvelle réglementation. D'un solde de 411 179 € au 31/12/2020, elle comprend :

- 266 793 € perçus fin 2020 sur un legs à reverser à 20 légataires particuliers
- 113 872 € reçus sur un legs, somme à reverser, après acceptation par le Bureau, au fonds de dotation Transmission et Fraternité en raison de l'accompagnement par les Petits Frères des Pauvres dont cette bienfaitrice a bénéficié
- 30 514 € de dettes diverses liées à 4 legs acceptés.

#### 4.3.4 Etat des échéances des dettes

	Montant brut	dont		
		≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	536 036 €	62 281 €	154 865 €	318 890 €
Emprunts et dettes financières diverses	597 189 €	25 888 €	320 605 €	250 696 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	592 154 €	592 154 €		
Dettes des legs ou donations	411 179 €	411 179 €		
Dettes fiscales et sociales	239 298 €	239 298 €		
Autres dettes	920 338 €	920 338 €		
Produits constatés d'avance	11 005 €	9 785 €	1 220 €	
<b>Total</b>	<b>3 307 199 €</b>	<b>2 260 923 €</b>	<b>476 690 €</b>	<b>569 586 €</b>

## **Note 5 - Compte de résultat**

### **5.1 Ventes de prestations de service**

Cette rubrique est essentiellement constituée des revenus locatifs du patrimoine immobilier de la Fondation.

### **5.2 Legs, donations et assurances-vie**

<b>Produits</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	719 222 €
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	3 378 657 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	983 766 €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 196 607 €
Total des produits	7 278 252 €
<b>Charges</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- 872 169 €
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- 379 450 €
Total des charges	- 1 251 619 €
<b>Solde de la rubrique</b>	<b>6 026 633 €</b>

### 5.3 Autres achats et charges externes

Cette rubrique comprend principalement les charges suivantes :

- Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles : 1 478 991 €
- Prestations extérieures de recherche de fonds : 503 589 €
- Honoraires et autres prestations extérieures : 326 288 €

### 5.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les comptes annuels sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés - 6, place de la Pyramide 92908 Paris La Défense, représenté par M. Jean-Claude MARTY.

Leurs honoraires pour la certification des comptes figurent au compte de résultat 2020 pour un montant de 30 665 € TTC (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 qui transpose la directive 2006/43/CE).

### 5.5 Aides financières

	2020	2019	Variation	
<u>Soutiens financiers par l'abritante sur dons non affectés</u>				
aux Petits Frères des Pauvres	766 738 €	2 338 716 €	-1 571 978 €	-67%
sur appel à projets	201 597 €	182 245 €	19 352 €	+11%
à d'autres organismes - Fonds d'urgence COVID-19	379 405 €	0 €	379 405 €	
à d'autres organismes	641 113 €	622 186 €	18 927 €	+3%
<u>Soutiens financiers par l'abritante sur dons affectés</u>				
aux Petits Frères des Pauvres	77 000 €	0 €	77 000 €	
à d'autres organismes - Fonds d'urgence COVID-19	302 269 €	0 €	302 269 €	
Sous-total soutiens par la fondation abritante :	2 368 122 €	3 143 147 €	-775 025 €	-25%
<u>Soutiens financiers par les fondations abritées :</u>				
Landrieu	280 200 €	207 760 €	72 440 €	+35%
Utb	400 €			
Roulin	140 700 €	135 273 €	5 427 €	+4%
Morillon	0 €	0 €	0 €	
Jalmaalv	80 171 €	140 490 €	-60 319 €	-43%
Lamy	134 300 €	83 250 €	51 050 €	
Abuela	23 370 €	31 125 €	-7 755 €	-25%
LiLa Lanier	25 000 €	56 890 €	-31 890 €	-56%
La Maison de Gardanne	20 000 €	0 €	20 000 €	
Sous-total soutiens par les fondations abritées :	704 141 €	654 788 €	49 353 €	+8%
<b>TOTAUX</b>	<b>3 072 263 €</b>	<b>3 797 935 €</b>	<b>-725 672 €</b>	<b>-19%</b>

### 5.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Cette rubrique d'un montant total de 509 582 € comprend :

- 65 121 € de taxes sur les salaires et de taxes sur la formation. Jusqu'en 2019, ces taxes étaient incluses aux charges de personnel du compte de résultat.

- 444 461 € de taxes sur les biens immobiliers.

## 5.7 Salaires et traitements – Charges sociales

Jusqu'en 2019, ces charges étaient réunies sur une seule ligne : charges de personnel.

Pour comparer les charges de personnel 2020 à celles de 2019, il faut y ajouter les taxes ci-dessus.

L'effectif de la Fondation est de 18 salariés au 31 décembre 2020 tout comme au 31 décembre 2019 et le nombre d'ETP (équivalents temps plein) est de 16,8 sur l'année 2020 (contre 17,1 sur 2019).

## 5.8 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le vice-président, le secrétaire général, le trésorier et le trésorier adjoint, exercent bénévolement leur mandat. Ils ne perçoivent donc pas de rémunération. Il en est de même pour les autres membres du conseil d'administration.

## 5.9 Résultat financier

Les produits financiers d'un montant de 428 355 € comprennent principalement :

- 116 074 € d'intérêts sur trois fonds de titrisation de prêts
- 105 380 € de dividendes sur des actions
- 90 925 € d'intérêts sur une SCPI
- 50 012 € d'intérêts produits par les comptes sur livret
- 24 380 € sur deux contrats de capitalisation
- 21 991 € d'intérêts sur des TSR
- 19 581 € de produits financiers sur des titres dont la Fondation est bénéficiaire temporairement de l'usufruit (donations temporaires d'usufruit).

Les charges financières de 939 255 € sont principalement constituées de dotations aux provisions sur dépréciation d'actions (806 094 €) et de fonds de titrisation de prêts (130 948 €).

## 5.10 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels de 254 635 € sont essentiellement constitués :

- de quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat pour 217 846 € ; elles étaient présentées en produits d'exploitation avant la nouvelle réglementation applicable en 2020.
- et de la refacturation de travaux immobilisés à l'association Champ Marie (association d'intermédiation locative) suite au départ de sous-locataires : 31 798 €.

Les charges exceptionnelles d'un montant total de 46 022 € se composent essentiellement de dotations exceptionnelles aux amortissements sur des travaux mis au rebut dans des logements et locaux (44 483 €).

## 5.11 Provisions

	31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	31/12/2020
<b>Provisions déduites de l'actif</b>				
Sur autres immobilisations financières	160 059 €	937 042 €		1 097 101 €
Sur créances clients	99 343 €	26 402 €	5 682 €	120 063 €
Sur valeurs mobilières de placement	8 €	435 €	8 €	435 €
<b>Sous-total</b>	<b>259 410 €</b>	<b>963 879 €</b>	<b>5 690 €</b>	<b>1 217 599 €</b>
<b>Provisions passives</b>				
Pour risques	- €			- €
Pour charges	- €			- €
<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total</b>	<b>259 410 €</b>	<b>963 879 €</b>	<b>5 690 €</b>	<b>1 217 599 €</b>

## 5.12 Contributions volontaires en nature

### 5.12.1. Prestations en nature

La Fondation abritée Bersabée bénéficie d'un logement reçu en comodat en 2003 qu'elle utilise dans son parc de logements diffus. Sa valeur locative de marché est évaluée à 5 832 €.

### 5.12.2. Bénévolat

La capacité de la Fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée, mais aussi sur la contribution en nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, suivi des fondations abritées, rencontre avec les porteurs de projets, vie statutaire, participation au Comité des placements, ...

En 2020, 68 bénévoles ont donné 9 293 heures de leur temps à la Fondation. Ces heures sont valorisées à 28,36 € de l'heure, soit un total de 263 549 €, en forte baisse en raison de la crise sanitaire COVID-19. En 2019, 81 bénévoles avaient donné 15 287 heures de leur temps à la Fondation.

La méthode de valorisation retenue est basée sur le dernier salaire moyen donné par l'INSEE (2018) et un taux de charges patronales de 40 %.

## **Note 6 - Engagements reçus et donnés**

### **6.1 Engagements reçus**

#### 6.1.1 Donations temporaires d'usufruit en faveur de la Fondation des Petits Frères des Pauvres

Date acte	Date début	Date fin	Objet	Affectation	Revenus nets 2020
08/12/2015	08/12/2015	07/12/2022	Dividendes sur actions	Fondation abritante	0 €
23/12/2015	23/12/2015	31/01/2019	Dividendes sur actions	Fondation abritante	340 €
22/11/2018	01/12/2018	31/01/2022	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation abritante	41 661 €
28/12/2018	28/12/2018	30/06/2024	Revenus locatifs sur 2 appartements	Fondation abritante	7 742 €
24/09/2015	24/09/2015	23/09/2020	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	19 241 €
06/12/2017	06/12/2017	05/12/2027			
14/06/2019	01/07/2019	31/01/2024	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	3 115 €
28/10/2014	28/10/2014	31/01/2024	Dividendes sur actions	Autre Fondation abritée	86 515 €
<b>Total</b>					<b>158 614 €</b>

#### 6.1.1 Subvention d'investissement

La Fondation s'est vu notifier en 2019 par la Ville de Marseille, une subvention d'investissement de 50 000 € à recevoir pour des travaux d'aménagement paysager du jardin rue des Héros. Ces travaux sont en cours.

### **6.2 Engagements donnés**

#### 6.2.1 Aides financières

Conformément à dix conventions de soutien financier signées avant le 31/12/2020 par la Fondation des Petits Frères des Pauvres, 213 000 € seront à verser sur 2021 et 2022 sur demandes des organismes soutenus.

#### 6.2.2 Indemnités de départ à la retraite du personnel

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01, les indemnités retraites acquises par les salariés présents à la date de clôture sont estimées à 31 185 €.

Cet engagement n'est pas constaté sous forme de provisions.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Duration de 12 ans : 0,42 %
- Taux de charges patronales : 60 %

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8<sup>ème</sup> de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 6 mois de salaire), selon l'accord du 22 septembre 2011 concernant les salariés de l'UES des Petits Frères des Pauvres
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités 2016-2018 fournies par l'INSEE
- Coefficients de stabilité du personnel progressifs selon l'âge.

### 6.2.3 Entretien et fleurissement de sépultures

La Fondation est engagée au 31 décembre 2020 à assurer l'entretien et le fleurissement de sépultures de plusieurs de ses donateurs ou testateurs, avec limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 1 700 €.

### 6.2.4 Caution

La Fondation s'est portée caution solidaire à hauteur de 6,5 millions d'euros de la SCI Cité Armand Marquiset pour son emprunt bancaire.

## Note 7 - Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) (en euros)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	3 700 014	3 700 013
- Legs, donations et assurances-vie	6 026 633	6 026 633
- Mécénat	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	615 739	615 739
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	-	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	
2.2 Parrainage des entreprises	-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	4 765 083	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	221 846	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	5 690	-
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	453 263	281 956
<b>TOTAL</b>	<b>15 788 268</b>	<b>10 624 341</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	4 467 954	1 160 665
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 008 363	2 806 863
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	17 483	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	63 900	400
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	920 870	920 869
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	1 018 183	19 503
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	963 879	-
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	-	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	939 617	270 285
<b>TOTAL</b>	<b>11 400 249</b>	<b>5 178 586</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>4 388 019</b>	<b>5 445 755</b>

Pour comparaison avec l'exercice N-1 : **Compte d'Emploi des Ressources 2019** (en euros)

<b>EMPLOIS</b>	<b>Emplois de 2019 = au compte de résultat</b>	<b>Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Ressources collectées sur 2019 = au compte de résultat</b>	<b>Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019</b>
			<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice</b>		<b>18 267 728 (A)</b>
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		
<b>1.1. Réalisées en France</b>			<b>1.1. Dons et Legs collectés</b>		
- Actions réalisées directement :	4 663 669	1 054 660	- Dons manuels non affectés	2 931 455	2 931 455
- Versements à d'autres organismes agissant en France	3 790 685	3 572 134	- Dons manuels affectés	150 485	150 485
			- Dons manuels affectés aux fondations abritées	1 73 411	1 73 411
<b>1.2. Réalisées à l'étranger</b>			- Legs et autres libéralités non affectés	4 156 567	4 156 567
- Actions réalisées directement :	7 250	20 750	- Legs et autres libéralités affectés	7 973 284	7 973 284
- Versements à d'autres organismes				15 385 202	15 385 202
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	734 396	734 396			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	187 200	
	1 283 307	11 361	<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	213 495	
		<b>5 351 801</b>	<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	5 930 563	
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>10 479 307</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>21 716 260</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	29 879		<b>II - REPRISE DES PROVISIONS</b>	673 322	
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	7 339 224		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	894 461	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DE RESSOURCES AUPRÈS DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		<b>(4 463 165)</b>
<b>IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	5 435 634		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>23 284 044</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>23 284 043</b>	<b>10 922 037 (B)</b>
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		11 045 131			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public					
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>16 396 932</b>	<b>VI - Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public</b>		<b>16 396 932 (C)</b>
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice (A)-(B)-(C)		<b>12 792 833</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	12 474 heures		Bénévolat	15 287 heures	
Frais de recherche de fonds	148 heures		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	2 665 heures		Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>15 287 heures</b>		<b>TOTAL</b>	<b>15 287 heures</b>	

## **Annexe au Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)**

Les entités qui font appel à la générosité sont tenues de présenter un Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER). Ce compte étant désormais réservé à la seule présentation des données de la générosité du public, il est devenu nécessaire de disposer d'une présentation analytique des données globales de l'activité.

Avec le nouveau règlement comptable, un nouvel état est créé : le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) qui constitue une version analytique du compte de résultat par nature.

Il vise à apporter une information comptable sur le modèle socio-économique de chaque entité et à mettre en évidence, dans l'activité globale de celle-ci, ce qui relève de la générosité du public.

Ce document, comme le CER, vient compléter les états financiers (bilan et compte de résultat par nature) dans le but de favoriser une communication plus précise sur ce que représente la générosité du public dans l'activité de chaque organisation qui a recours à ce type de financement.

### **7.1 Modalités d'établissement du CROD**

Le CROD de la Fondation des Petits Frères des Pauvres a été établi selon le règlement ANC N° 2018-06 du 5/12/18 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 du 4/12/20.

Les points de la note 7 donnent des précisions sur les chiffres figurant dans la colonne « TOTAL ». Les montant figurant en colonne « Dont générosité du public » étant repris par le nouveau CER, sont explicités en note 8 sur le CER.

### **7.2 Règles d'établissement du premier CROD de la Fondation**

Selon la réglementation comptable, le CROD comprend une colonne « N-1 » en vue de comparer les exercices.

Or, pour l'exercice 2020, cette colonne n'est pas obligatoire. Cependant, cette annexe intègre pour information le CER 2019 établi selon le règlement CRC N° 2008-12 tel qu'il a été validé par le Conseil d'Administration de la Fondation.

## 7.3 Produits par origine

### 7.3.1 Produits liés à la générosité du public

	Produits par origine 2020	Ressources collectées sur 2019
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
<b>PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>Dons, legs et mécénat</b>		
▶ <b>par la fondation abritante :</b>		
- Dons manuels non affectés	3 135 958 €	2 931 455 €
- Dons manuels affectés sur la volonté des donateurs	272 269 €	150 485 €
- Legs, donations et assurances-vie non affectés	5 799 818 €	4 156 567 €
- Legs, donations et assurances-vie affectés par les testateurs ou donateurs	- €	286 €
	9 208 045 €	7 238 793 €
▶ <b>par la fondation abritée Bersabée :</b>		
- Dons manuels affectés à la fondation abritée Bersabée	30 771 €	45 407 €
- Legs, donations et assurances-vie affectés à la fondation abritée Bersabée	6 815 €	2 571 511 €
	37 586 €	2 616 918 €
▶ <b>par les autres fondations abritées :</b>		
- Versements des fondateurs	144 000 €	172 700 €
- Dons manuels affectés à ces fondations abritées	117 016 €	73 004 €
- Legs, donations et assurances-vie affectés à ces fondations	220 000 €	5 283 787 €
	481 016 €	5 529 491 €
<b>Sous-total Dons, legs et mécénat</b>	<b>9 726 647 €</b>	<b>15 385 202 €</b>
<b>Autres produits liés à la générosité du public</b>		
▶ <b>par la fondation abritante :</b>		
- Produits immobiliers sur donations temporaires d'usufruit	53 514 €	
- Produits immobiliers des biens reçus en legs ou donations	221 978 €	
- Produits financiers sur donations temporaires d'usufruit	340 €	
- Produits financiers issus du placement des fonds propres issus de la générosité	43 119 €	
	318 951 €	- €
▶ <b>par la fondation abritée Bersabée :</b>		
- Produits immobiliers sur donations temporaires d'usufruit	4 526 €	
- Produits immobiliers des biens reçus en legs ou donations	181 504 €	
- Produits financiers sur donations temporaires d'usufruit	19 241 €	
	205 271 €	- €
▶ <b>par les autres fondations abritées :</b>		
- Versements des fondateurs (produits financiers sur donations temporaires d'usufruit)	86 515 €	
- Produits financiers	5 002 €	
	91 517 €	- €
<b>Sous-total Autres produits liés à la générosité du public</b>	<b>615 739 €</b>	<b>- €</b>
<b>Total</b>	<b>10 342 386 €</b>	<b>15 385 202 €</b>

Les principaux changements de méthode comptable liés à la nouvelle réglementation sont les suivants :

- Les produits issus des donations temporaires d'usufruit : alors qu'en 2019 ils étaient inclus dans les produits de réalisation de legs et donations, ils sont désormais reclassés en « autres produits liés à la générosité du public ».
- Les produits immobiliers des biens reçus en legs ou donations : en 2019, ils n'étaient pas mis en valeur et étaient compris dans les revenus des immeubles (autres produits du CER). Ils font désormais partie des produits liés à la générosité du public. Il s'agit des produits générés par les biens immobiliers reçus en legs ou donations et conservés par la Fondation soit pour son objet social (fondation abritée Bersabée), soit en immobilier de rapport (fondation abritante).
- Les produits financiers issus du placement des fonds propres issus de la générosité : en 2019, ils n'étaient pas mis en valeur et étaient compris dans les produits financiers figurant en « autres produits » dans le CER. L'origine des fonds propres de la fondation abritante a été reconstituée. Il en ressort qu'ils comprennent 23 617 415 € issus de la générosité publique et placés sur des produits financiers qui ont rapporté 43 119 € en 2020.
- Les produits financiers des fondations abritées : en 2019, ils n'étaient pas mis en valeur et étaient compris dans les produits financiers figurant en « autres produits » dans le CER. En 2020, il est indiqué en produits liés à la générosité du public, les produits financiers des fondations abritées qui sont financées exclusivement de cette façon.

### 7.3.2 Produits non liés à la générosité du public

	Produits par origine 2020	Ressources collectées sur 2019
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
<b>PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
- Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat d'une fondation abritée	133 957 €	187 200 €
<b>Sous-total Autres fonds privés - 2019</b>		<b>187 200 €</b>
- Revenus des immeubles	4 230 479 €	4 417 573 €
- Autres ventes de prestations de service	39 998 €	
- Autres produits divers de gestion courante	4 €	66 341 €
- Produits financiers : intérêts et produits assimilés	360 645 €	371 313 €
- Produits financiers : produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	32 878 €
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	41 458 €
- Produits bruts sur cessions d'actifs	- €	1 000 800 €
<b>Sous-total Autres produits - 2019</b>		<b>5 930 363 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 765 083 €</b>	<b>6 117 563 €</b>

### 7.3.3 Subventions et autres concours publics

	Produits par origine 2020	Ressources collectées sur 2019
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
- Subventions	4 000 €	- €
- Quote-part de subventions d'investissement reprise au compte de résultat	217 846 €	213 495 €
<b>Total</b>	<b>221 846 €</b>	<b>213 495 €</b>

### 7.3.4 Reprises sur provisions et dépréciations

	Produits par origine 2020	Ressources collectées sur 2019
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
- Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	5 682 €	7 413 €
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres	8 €	665 909 €
<b>Total</b>	<b>5 690 €</b>	<b>673 322 €</b>

### 7.3.5 Utilisations des fonds dédiés antérieurs (correspondant à la ligne « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » du CER 2019)

	Produits par origine 2020	Ressources collectées sur 2019
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
Utilisation de fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés	85 220 €	801 167 €
Utilisation de fonds dédiés aux fondations abritées	368 043 €	93 294 €
<b>Total</b>	<b>453 263 €</b>	<b>894 461 €</b>

## 7.4 Charges par destination

Un tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et les charges du CROD est établi et figure en page suivante.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Dotations aux provisions et dépréciations	Reportis en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources			Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
					Frais de fonctionnement						
Autres achats et charges externes	1 482 855		3 549		697 397	-					2 655 074
Aides financières	-	3 008 363	-	63 900	-	-					3 072 263
Impôts, taxes et versement assimilés	347 225	-	-	-	21 230	-	141 127				509 582
Salaires et traitements	484 820	-	-	-	97 916	-	126 019				708 755
Charges sociales	274 681	-	-	-	53 377	-	70 124				398 182
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 823 818		13 934	-	50 950	-	206 302				2 095 004
Dotations aux provisions								26 402			26 402
Reportis en fonds dédiés									939 617		939 617
Autres charges	10 092	-	-	-	-	-	1				10 093
Charges financières	1 778	-	-	-	-	-	-	937 477			939 255
Charges exceptionnelles	42 685	-	-	-	-	-	3 337				46 022
<b>TOTAL</b>	<b>4 467 954</b>	<b>3 008 363</b>	<b>17 483</b>	<b>63 900</b>	<b>920 870</b>	<b>-</b>	<b>1 018 183</b>	<b>963 879</b>	<b>939 617</b>	<b>-</b>	<b>11 400 249</b>

#### 7.4.1 Modalités d'affectation des charges par destination

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a mis en place une comptabilité analytique qui lui permet de suivre :

- les produits et charges par logement et les regroupements par catégorie notamment immobilier à vocation sociale et immobilier de rapport,
- l'affectation en missions sociales, recherche de fonds et fonctionnement de nombreuses dépenses.

Les charges des biens immobiliers reçus en legs et donations et conservés par la Fondation font l'objet d'un traitement particulier, tout comme leurs produits (Cf. note 7.3.1 : présentation en « autres produits liés à la générosité du public ) :

- les charges des biens immobiliers à vocation sociale sont affectées aux missions sociales,
- et les charges des biens immobiliers de rapport sont affectées en frais de recherche de fonds.

Concernant les salaires et traitements et les charges sociales, voici les clés de répartition appliquée à chaque salarié selon sa fonction :

Fonction	Missions sociales	Recherche de fonds	Fonctionnement
Directeur (1)	68%	13%	19%
Assistante de Direction (1)	68%	13%	19%
Directrice de l'Immobilier (2)	85%		15%
Directrice adjointe Immobilier (2)	85%		15%
Resp. pôle gestion locative (2)	85%		15%
Gestionnaires locatifs	100%		
Gestionnaire locative PFP AGE/Sinistres/Immob rapport			100%
Coordinatrice équipe bénévoles en charge des travaux (2)	85%		15%
Resp. admin et financier (3)	86%	6%	8%
Gestionnaire transactions immobilières	33%	33%	34%
Responsable comptable (3)	86%	6%	8%
Comptable (3)	86%	6%	8%
Assistante adm et relations donateurs		60%	40%
Pôle projets et fondations abritées	100%		
Chargée communication et gestion projets	50%		50%
Adjointe de Direction chargée de communication	50%		50%
Chargée mécénat grands donateurs		100%	

(1) Répartition calculée sur la moyenne des autres salariés

(2) Au prorata de la valeur nette comptable et du nombre de lots du patrimoine immobilier au 31/12/2019 (à vocation sociale pour les Missions sociales et immobilier de rapport pour le Fonctionnement)

(3) Au prorata du nombre de lignes comptabilisées sur la fondation abritante et sur la fondation abritée Bersabée en 2019 sur les charges, produits et travaux immobilisés.

En appliquant ces clés de répartition au nombre de salariés en équivalents temps plein (ETP), on obtient :

	Missions sociales	Recherche de fonds	Fonctionnement	TOTAL
Nombre d'ETP	11,6	2,2	3,0	16,8
Proportion en nombre d'ETP	69%	13%	18%	100%

Cette proportion en nombre d'ETP a été appliquée sur les charges liées au siège (loyer, charges, matériel informatique) et à la gestion des ressources humaines (sous-traitée à l'Association « Petits Frères des Pauvres » et totalisant 26 821 € en 2020) pour en déterminer les montants par destination pour la première fois en 2020. En 2019, ces charges étaient affectées en frais de fonctionnement à 100 %.

#### 7.4.2 Missions sociales

	Charges par destination 2020	Emplois de 2019 = au compte de résultat
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		
<b><u>1.1. Réalisées en France</u></b>		
- Actions réalisées par l'organisme :		
Logement social et Immobilier à usage social <sup>(1)</sup>	4 211 437 €	4 327 937 €
Autres <sup>(2)</sup>	256 517 €	335 732 €
	4 467 954 €	4 663 669 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France <sup>(3)</sup>		
Par la fondation abritante	2 368 122 €	3 137 657 €
Par les fondations abritées	640 241 €	653 028 €
	3 008 363 €	3 790 685 €
<b><u>1.2. Réalisées à l'étranger</u></b>		
- Actions réalisées par l'organisme :		
Immobilier à usage social (local PFP à Dublin)	17 483 €	- €
	17 483 €	- €
- Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger <sup>(3)</sup>		
Par la fondation abritante	- €	5 490 €
Par les fondations abritées	63 900 €	1 760 €
	63 900 €	7 250 €
<b>Total</b>	<b>7 557 700 €</b>	<b>8 461 604 €</b>

(1) Détail des charges constituant les actions réalisées directement pour le logement social et l'immobilier à usage social :

	Charges par destination 2020	Emplois de 2019 = au compte de résultat
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 217 418 €	1 122 158 €
Autres achats et autres charges	189 432 €	90 740 €
Impôts et taxes	347 220 €	358 116 €
Dotations aux amortissements	1 816 346 €	1 608 001 €
Charges financières - intérêts	1 778 €	3 061 €
Charges exceptionnelles	1 523 €	2 190 €
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	- €	369 827 €
Dotations exceptionnelles aux amortissements	41 162 €	16 970 €
Salaires et traitements et Charges sociales	596 558 €	742 552 €
Personnel intérimaire	- €	14 322 €
<b>Total</b>	<b>4 211 437 €</b>	<b>4 327 937 €</b>

(2) Détail des charges constituant les autres actions réalisées directement :

	Charges par destination 2020	Emplois de 2019 = au compte de résultat
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
Coûts d'entretien et d'amortissement domaine Mont Evray	32 882 €	31 289 €
Frais liés aux séjours de détente et balades culturelles en faveur des personnes atteintes jeunes d'Alzheimer	2 608 €	50 224 €
Prestations extérieures financées par la Fondation abritante	- €	66 600 €
Salaires et traitements et Charges sociales	162 943 €	162 713 €
Autres charges	58 084 €	24 906 €
<b>Total</b>	<b>256 517 €</b>	<b>335 732 €</b>

(3) Les versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger se constituent d'aides financières accordées à des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces derniers étant conformes à l'objet social de la Fondation. D'un montant total de 3 072 263 €, ils sont présentés en note 5.5.

#### 7.4.3 Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public totalisent 920 870 € en 2020 contre 734 396 € en 2019.

Tout comme en 2019, ils se constituent des dépenses directes de recherche de fonds, de frais de personnel de la Fondation affectés à cette mission et des prestations facturées par l'Association Petits Frères des Pauvres qui mutualise ses services avec la Fondation (243 653 € en 2020).

En revanche, contrairement à 2019, ils comprennent en 2020 :

- les frais de siège et de gestion des ressources humaines des salariés de la Fondation affectés à la recherche de fonds pour 38 282 €,
- les charges des biens immobiliers reçus en legs et donations, conservés par la Fondation en immobilier de rapport (Cf. note 7.4.1) pour 113 252 € (dont 41 072 € d'autres achats et charges externes, 21 229 € de taxes et 50 951 € de dotations aux amortissements).

#### 7.4.4 Frais de fonctionnement

	Charges par destination 2020	Emplois de 2019 = au compte de résultat
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
Charges sur les biens immobiliers de rapport	495 602 €	567 403 €
<i>dont dotations aux amortissements</i>	204 088 €	196 986 €
Charges de fonctionnement de la Fondation	522 581 €	715 904 €
<i>dont dotations aux amortissements</i>	5 535 €	5 019 €
<b>Total</b>	<b>1 018 183 €</b>	<b>1 283 307 €</b>

#### 7.4.5 Dotations aux provisions et dépréciations

	Charges par destination 2020	Emplois de 2019 = au compte de résultat
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	26 402 €	25 358 €
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	937 477 €	4 521 €
<b>Total</b>	<b>963 879 €</b>	<b>29 879 €</b>

#### 7.4.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice (correspondant à la ligne « Engagements à réaliser sur ressources affectées » du CER 2019)

	Charges par destination 2020	Emplois de 2019 = au compte de résultat
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
Reports en fonds dédiés de l'exercice sur dons, donations et legs affectés	10 000 €	150 286 €
Reports en fonds dédiés de l'exercice aux fondations abritées	929 617 €	7 188 938 €
<b>Total</b>	<b>939 617 €</b>	<b>7 339 224 €</b>

**Note 8 - Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) (en euros)**

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
1 - MISSIONS SOCIALES		1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	-
- Actions réalisées par l'organisme	1 160 665	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 806 863	- Dons manuels	3 700 013
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	6 026 633
- Actions réalisées par l'organisme	-	- Mécénats	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	400	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	615 739
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	920 869		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19 503		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>4 908 300</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 342 385</b>
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	270 285	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	281 956
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	5 445 755	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 624 340</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 624 341</b>

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	12 792 833
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	5 445 755
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 58 731
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>18 179 857</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020		2020
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France	164 563	Bénévolat	263 549
1.2 Réalisées à l'étranger	-	Prestations en nature	5 832
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	3 999	Dons en nature	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	100 819		
<b>TOTAL</b>	<b>269 381</b>	<b>TOTAL</b>	<b>269 381</b>

Contrairement au CROD qui se compose de l'ensemble des produits et des charges de l'exercice, le CER ne présente que les ressources et les emplois issus de la générosité du public.

Le premier tableau du CER reprend les chiffres de la colonne « Dont générosité du public » du CROD.

## 8.1 Ressources par origine

Les ressources liées à la générosité du public d'un montant total de 10 342 385 € sont celles indiquées au CROD. En 2019, elles se montaient à 15 385 202 €.

## 8.2 Emplois par destination

### 8.2.1 Missions sociales

	Emplois par destination 2020	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		
<b><u>1.1. Réalisées en France</u></b>		
- Actions réalisées par l'organisme :		
Logement social et Immobilier à usage social <sup>(1)</sup>	937 529 €	785 359 €
Autres <sup>(2)</sup>	223 136 €	269 301 €
	1 160 665 €	1 054 660 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France <sup>(3)</sup>		
Par la fondation abritante	2 436 676 €	3 137 657 €
Par les fondations abritées	370 187 €	434 477 €
	2 806 863 €	3 572 134 €
<b><u>1.2. Réalisées à l'étranger</u></b>		
- Versements à d'autres organismes <sup>(3)</sup>		
Par la fondation abritante	- €	5 490 €
Par les fondations abritées	400 €	- 26 240 €
	400 €	- 20 750 €
<b>Total</b>	<b>3 967 928 €</b>	<b>4 606 044 €</b>

(1) Détail des charges constituant les actions réalisées directement pour le logement social et l'immobilier à usage social :

	Emplois par destination 2020	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
Charges des biens immobiliers reçus en legs et donations, conservés par la Fondation en immobilier social	181 504 €	- €
Autres achats et autres charges	159 467 €	28 485 €
Salaires et traitements et Charges sociales	596 558 €	742 552 €
Personnel intérimaire	- €	14 322 €
<b>Total</b>	<b>937 529 €</b>	<b>785 359 €</b>

(2) Détail des charges constituant les autres actions réalisées directement :

	Emplois par destination 2020	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019
	<i>selon ANC 2018-06</i>	<i>selon CRC 2008-12</i>
Coûts d'entretien et d'amortissement domaine Mont Evray	- €	662 €
Frais liés aux séjours de détente et balades culturelles en faveur des personnes atteintes jeunes d'Alzheimer	2 608 €	14 420 €
Prestations extérieures financées par la Fondation abritante	- €	66 600 €
Salaires et traitements et Charges sociales	162 943 €	162 713 €
Autres charges	57 585 €	24 906 €
<b>Total</b>	<b>223 136 €</b>	<b>269 301 €</b>

### 8.2.2 Frais de recherche de fonds

La totalité des frais de recherche de fonds est financée par la générosité public : 920 870 € en 2020 contre 734 396 € en 2019.

### 8.2.3 Frais de fonctionnement

Seuls 19 503 € (soit 2 % des frais de fonctionnement totaux) sont financés par la générosité du public ; ces frais concernent sept fondations abritées.

## 8.3 Variation des fonds dédiés et résultat de la générosité du public

### 8.3.1 Variation des fonds dédiés liés à la générosité du public

	Fonds dédiés au 31/12/2019	Retraitement selon la nouvelle réglementation	Utilisation en cours d'exercice 2020	Reports de fonds reçus en 2020	Fonds dédiés au 31/12/2020
Fondation abritante : dons affectés	273 513 €		- 80 554 €	5 000 €	197 959 €
<i>dont versement à fond. abritée</i>	- €		58 554 €		
Fondation abritante : legs affectés	16 796 €				16 796 €
Fondation Bersabée : legs affectés	316 743 €				316 743 €
Fondation Landrieu	503 308 €		- 173 629 €		329 679 €
Fondation Utb		33 838 €		4 689 €	38 527 €
Fondation Morillon	4 287 115 €	24 258 €		210 989 €	4 522 362 €
Fondation JALMALV	707 357 €		- 70 794 €		636 563 €
Fondation Abuela	59 000 €	- 33 664 €	- 15 533 €		9 803 €
Fondation Lanier	1 714 €			15 205 €	16 919 €
Fondation La Maison de Gardanne	33 983 €	16 229 €		24 402 €	74 614 €
Fondation Cayrou de Sigals				10 000 €	10 000 €
	<b>6 199 529 €</b>	<b>40 661 €</b>	<b>- 281 956 €</b>	<b>270 285 €</b>	<b>6 169 965 €</b>

-11 671

### 8.3.2 Résultat de la générosité du public

L'exercice 2020 présente un résultat de la générosité du public excédentaire de 5 445 755 €.

## 8.4 Ressources reportées liées à la générosité du public

Les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 2020 de 12 792 833 € correspond au solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice figurant au CER 2019.

A ce solde de début d'exercice :

- on ajoute l'excédent 2020 de 5 445 755 €,
- et on retranche le montant de générosité du public utilisé dans l'année pour des investissements de 58 731 €. En effet, sur les 1 108 083 € d'investissements en immobilier social de la Fondation Bersabée financés en 2020, 58 731 € l'ont été grâce aux dons et legs affectés spécifiquement à cette cause par le public.

On arrive alors à un total de ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice de 18 179 857 €. Ce solde constitué de dons, donations et legs non affectés est porté en réserves qui seront utilisées pour financer des investissements immobiliers sociaux et des actions sociales menées par l'association les Petits Frères des Pauvres ou par d'autres organismes.

## **8.5 Contributions volontaires en nature**

La Fondation a bénéficié en 2020 de contributions volontaires en nature évaluées à 269 381 € (Cf. note 5.12).

# **Fondation des petits frères des Pauvres**

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

## Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

---

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

➤ **Conventions avec l'association « les petits frères des Pauvres »**

Personnes concernées : Monsieur Alain Villez et Madame Marina Frys

- 1) La fondation abritée Bersabée loue les locaux suivants dont elle est propriétaire à l'association « les petits frères des Pauvres » qui les utilise comme lieu de travail ou d'accueil :

<b>Local</b>	<b>Loyer 2020</b>
8 avenue Courbet à Juan les pins	3 507 €
5 rue Pasteur – Paris 11	41 571 €
51 rue du Fbg de Roubaix – Lille	18 593 €
3 rue Edouard Vaillant – Saint-Denis	15 494 €
47 rue de Fleury – Clamart	6 720 €
26 rue des Héros – Marseille	14 059 €
Total	99 944 €

- 2) La fondation a conclu, pour le compte de la fondation abritée Philippe Othenin Girard, avec l'association « les petits frères des Pauvres », un bail à construction permettant la construction d'un EHPAD qui a pris le nom de Centre de Rencontre de Générations (CRG) conformément à la volonté du fondateur. Le loyer 2020 versé par l'association a été de 1 416 €.

3) Dans le cadre de diverses conventions ayant des objets divers, la fondation des petits frères des Pauvres a alloué en 2020 à l'association « les petits frères des Pauvres » les aides financières suivantes d'un montant total de 1 030 638 € :

Fondation qui soutient	Service aidé	Action financée	Montant
Fondation abritante	Saint Denis	Aide au développement de l'équipe AVL	260 204 €
Fondation abritante		Etude CSA portant sur l'impact du confinement sur l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans.	63 720 €
Fondation abritante	Marseille	financement du développement de l'équipe d'action spécifique "AVL" de Marseille	138 183 €
Fondation abritante	Voisin'âge	Financement des frais de fonctionnement liés au projet Voisin-Age	187 068 €
Fondation abritante	AVL Paris Nord Ouest Simplon	aide au développement de l'équipe AVL PARIS NORD OUEST	117 563 €
Fondation abritante		Participation à la rénovation de 2017 du château du CRG	2 000 €
Fondation Mireille et Pierre Landrieu	DIRA	Développement de l'accompagnement "jusqu'au bout de la vie"	75 000 €
Fondation Louise Roulin	Mexique	actions d'accompagnement des personnes âgées et isolées au Mexique dans les villes de Cuernavaca, de Miacatlan ...	15 000 €
Fondation Louise Roulin	Grenoble	Frais de sorties au Musée (entrée du musée, parking, frais de déplacement pour les véhicules personnels) ainsi que pour le matériel utilisé lors des ateliers	1 600 €
Fondation Louise Roulin	Région Banlieues IDF	Développement des équipes d'accompagnements : 77 Seine et Marne, 78 Yvelines, 91 Essonne, 92 Hauts de Seine, 93 Seine St Denis, 94 Val de Marne, 95 Val d'Oise	15 000 €
Fondation Louise Roulin	Accompagnement des personnes sourdes - 75010 Paris	Développement d'un projet d'accompagnement de personnes sourdes vieillissantes en IDF : recherche et formation de bénévoles, animations collectives et vacances	5 000 €
Fondation Louise Roulin	Région Grand Est	Financement d'ateliers bricolages pour les PA de l'équipe de Haguenau (achat matériel) pour l'aide au transport des PA, pour l'aide au fonctionnement et achats divers	2 000 €
Fondation Louise Roulin	Haïti	Action d'accompagnement des personnes âgées à la Sainte Croix à Port au Prince	14 000 €
Fondation Emile Lamy	PPF AVL Saint-Maur	Aide aux personnes accédant à un logement autonome pour acquérir du mobilier neuf et aménager la cuisine quand nécessaire	69 300 €
Fondation Emile Lamy	Banlieue IDF	Développement de la création d'une équipe spécifique Accompagnement vers le Logement en Seine Saint Denis	65 000 €
<b>Total entité aidée : Les Petits Frères des Pauvres</b>			<b>1 030 638 €</b>

4) En date du 31 décembre 2020, l'association a facturé à la fondation 333 392 € correspondant aux charges suivantes :

- Frais de personnel pour un total de 115 714 € comprenant :
  - Direction des ressources humaines : 26 821 €
  - Pôle marketing direct et relations donateurs : 12 379 €
  - Pôle collecte digitale : 4 218 €
  - Garde-meubles : 29 816 €
  - Service successions : 34 007 €
  - Economat : 8 473 €

- Prestations extérieures pour un total de 217 678 € comprenant :
  - Frais de collecte Recherche de fonds : 129 852 €
  - Frais de collecte pôle digital : 18 251 €
  - Autres charges du garde-meubles : 15 130 €
  - Gardiennage du siège : 18 263 €
  - Ménage du siège : 8 490 €
  - Maintenance du siège : 6 967 €
  - Fluides du siège : 11 067 €
  - Economat : 9 658 €

## **Conventions avec l'association pFP – AGE, les petits frères des Pauvres Association de Gestion des Etablissements**

Personnes concernées : Messieurs Alain Villez et Michel Christolhomme

- 1) Selon le contrat de mandat de gestion locative des établissements du 2 novembre 2015, la fondation des petits frères des Pauvres a refacturé à l'association pFP-AGE un montant total de 34 477 € (dont 34 328 € de frais de personnel et 149 € de frais de réception).
- 2) Dans le cadre de diverses conventions ayant des objets divers, la fondation des petits frères des Pauvres a alloué en 2020 à l'association pFP-AGE les aides financières suivantes pour un montant total de 126 870 € :

Fondation qui soutient	Service aidé	Action financée	Montant
Fondation abritante		Maintenir l'action des établissements pour faire face à la crise sanitaire exceptionnelle du COVID-19 en contribuant à assurer le maintien de l'accompagnement et la sécurisation de nos aînés	25 000 €
Fondation abritante		Développement de l'action de médiation santé à Paris et à Marseille. Cette action est rendue possible par la pérennisation et l'augmentation du temps de travail des deux postes de médiatrices de santé.	75 000 €
Fondation Mireille et Pierre Landrieu	Centre de Rencontre des Générations	Achat de matériel dédié à l'accompagnement à la fin de vie des résidents de l'EHPAD du CRG (Sologne) et au financement de la formation du personnel soignant à l'accompagnement à la fin de vie.	15 000 €
Fondation Louise Roulin	Wissant	Financement de séances individuelles et collectives proposées par les intervenants de l'association Les Animaliens et les frais de déplacements correspondants lors de deux séjours de vacances à Wissant.	2 500 €
Fondation Abuela		Logiciels pour 16 tablettes Facitab à visée individuelle.	3 370 €
Fondation LiLa Lanier	A. M. Blaise, La Gaïeté, V. Compoint, Yersin	Randonnée sur le chemin de Compostelle.	2 000 €
Fondation LiLa Lanier	Siège	Suivi psychologique et psychiatrique des personnes accompagnées par les médiatrices de santé au sein des 6 pensions de familles de Paris et de Marseille	4 000 €
<b>Total entité aidée : PFP AGE</b>			<b>126 870 €</b>

- 3) La fondation abritée Bersabée loue les résidences sociales suivantes dont elle est propriétaire à l'association pfP-AGE qui les gère :

Résidence	Loyer 2020
Gautier Wendelen	184 081 €
Anne-Marie Blaise	92 475 €
5 logements satellite d'A-M Blaise	24 859 €
Vincent Compoint	29 159 €
Rue de la Chine	64 970 €
Jonquière (parties communes)	15 524 €
Labadié Marseille	71 403 €
Héros Mareille (extensio de Labadié)	40 100 €
2 logements satellite de Malbuisson	9 258 €
1 logement satellite pour La Patio	4 110 €
Total :	<b>535 939 €</b>

- 4) La fondation abritée Bersabée loue les biens suivants dont elle est propriétaire, à l'association pfP-AGE :

Adresse	Loyer 2020
CHRS « Le Radeau » 26 rue Lacroix - 75017 Paris	44 541 €
Logements passerelles 7-9 impasse Saint-Ouen - 75017 Paris	4 522 €
Total :	<b>49 063 €</b>

➤ **Conventions avec la SCI Cité Armand Marquiset détenue à 51 % par la fondation des petits frères des Pauvres et à 49 % par l'association les petits frères des Pauvres**

- 1) La fondation et l'association se sont portés cautions solidaires en date du 16 janvier 2017 pour une durée de 20 ans à hauteur de 6,5 M€ de la SCI pour son emprunt bancaire contracté auprès de la Société Générale, pour un montant nominal de 13 M€ à l'origine. Au 31 décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 8 508 426 €.
- 2) La fondation a versé des apports en compte courant d'associé non rémunéré. Le solde s'élève à 2 218 500 € au 31 décembre 2020.

3) La SCI a facturé en 2020 à la fondation 102 400 € de loyers ainsi qu'une quote-part, au titre de 2019, de charges relatives aux frais de fonctionnement d'un montant de 5 577 €.

➤ **Conventions avec l'association « Pour Que l'Esprit Vive »**

Personne concernée : Monsieur Michel Christolhomme

Dans le cadre de deux conventions, la fondation a alloué en 2020 à l'association « Pour Que l'Esprit Vive » les aides financières suivantes d'un montant total de 25 000 € :

Fondation qui soutient	Action financée	Montant
Fondation abritante	Financement du projet Hors Saison Musicale (WE musicaux à destination des Personnes âgées vivant en milieu rural).	20 000 €
Fondation Louise Roulin	Concerts au Centre Hospitalier d'Issoudun, à la Prée et dans les communes rurales d'Indre et du Cher.	5 000 €
<b>Total entité aidée : POUR QUE L'ESPRIT VIVE</b>		<b>25 000 €</b>

Paris-La Défense, le 21 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY